



Association Française
des Établissements Publics Territoriaux de Bassin

Bientôt renforcés par le Grenelle II, les EPTB sont le symbole de la décentralisation de la gestion des fleuves et des rivières.

Paris, 9 juin - L'Association française des Etablissements publics territoriaux de bassin (AFEPTB) s'est félicitée, lors de son Assemblée générale, des dispositions du Grenelle II de l'Environnement en matière de gestion de l'eau, en particulier celles venant renforcer les missions et les sources de financement des EPTB.

« La clé du succès dans la gestion de nos fleuves et de nos rivières, c'est le partenariat entre les collectivités concernées et le lien tissé localement avec l'ensemble des partenaires. Les EPTB sont le symbole de cette décentralisation de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, » a déclaré Bernard Cazeau, président de l'AFEPTB, sénateur et président du Conseil général de la Dordogne.

A l'occasion de cette rencontre annuelle, les 24 EPTB membres de l'association ont souligné **la cohérence du schéma d'organisation territorial qu'ils estiment optimal** pour la gestion des cours d'eau, la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau et de la Directive Evaluation et Gestion des Risques d'Inondation, rappelant le mandat qui leur est confié pour programmer l'action publique, définir des stratégies au travers de négociations locales et porter la maîtrise d'ouvrage de travaux.

Ils ont rappelé que la mise en œuvre locale de ce mandat par des collectivités et leurs groupements (communes, communautés de communes, syndicats de rivières et de bassins versants) **doit s'inscrire dans le cadre des stratégies élaborées par les EPTB**, ces derniers devant apporter à ces structures une ingénierie technique, financière et juridique.

La rencontre, célébrée au Palais du Luxembourg, a été l'occasion d'accueillir deux nouveaux membres, les EPTB Aulne et Elorn, renforçant la représentativité nationale de l'association. En tout, près de 12 établissements sont engagés dans une procédure de reconnaissance qui permettra à terme de **couvrir l'ensemble du territoire français**.

Les 50 participants, élus nationaux et locaux présidents d'EPTB accompagnés de leurs directeurs d'établissement, représentants de la Direction de l'Eau et de la biodiversité ainsi que de la Direction générale de la prévention des risques du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de la mer (MEEDDM), partenaires institutionnels de l'AFEPTB, ainsi que

tous les acteurs de la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques, ont été invités au prochain **colloque annuel de l'association qui se tiendra les 25 et 26 novembre à Cholet (Maine-et-Loire) sur le thème : « Ouvrages hydrauliques : de la continuité écologique des fleuves et rivières aux projets de territoire ».**

Contacts :

01 43 40 50 30

info@eptb.asso.fr

*Désireux de partager leurs expériences et leurs motivations, **les élus des fleuves et des rivières de France** ont décidé en 1997 de se regrouper au sein d'une association. L'Association française des EPTB ainsi créée en 1999 a pour buts de promouvoir l'aménagement intégré et le développement durable des bassins hydrographiques, d'ouvrir le dialogue avec tous les acteurs intéressés au présent et à l'avenir des EPTB, en particulier en France et en Europe, d'être l'interprète des EPTB auprès des pouvoirs publics.*

*Reconnus dès 2003 dans le Code de l'environnement, les Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB) sont **acteurs de la gestion équilibrée des ressources en eau et de la prévention des inondations** et, dans l'exercice de leurs missions, des interlocuteurs privilégiés des autorités sur leurs territoires.*

*L'AFEPTB entretient **un partenariat étroit avec le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie du Développement Durable et de la Mer** avec lequel elle est liée par une convention pluriannuelle.*